

Pour l'autorité compétente par délégation



DELIBERATION N° 26-025
ELECTION DU 1^{er} VICE- PRESIDENT
DE TERRES CARAÏBES
(Appel à candidature en séance)

Le Conseil d'Administration de TERRES CARAÏBES - Etablissement Public Foncier Guadeloupe – Saint-Martin, régulièrement convoqué par le Président Patrick SELLIN, s'est réuni le **mercredi 10 juin 2026** au siège de TERRES CARAÏBES, Route de la Rocade Grand-Camp 97139 LES ABYMES, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie HUBERT, doyen d'âge.

Etaient Présents

NOM/PRENOM	COLLEGE	STATUT
MARIE-CAMILLE MOUNIEN	CAP EXCELLENCE	TITULAIRE
GEORGES BREDENT	CAP EXCELLENCE	TITULAIRE
BERTRAND MANNE	CAP EXCELLENCE	TITULAIRE
HENRI JOTHAM	CANBT	TITULAIRE
JOUBERT LUCE	CANGT	TITULAIRE
BLAISE MORNAL	CANGT	TITULAIRE
ROLLAND PLANTIER	CAGSC	TITULAIRE
GASTON GERAN	CAGSC	TITULAIRE
YVAN MARTIAL	CARL	TITULAIRE
PATRICE BABOURAM	CARL	TITULAIRE
PATRICK SELLIN	REGION	TITULAIRE
JEAN-MARIE HUBERT	REGION	TITULAIRE
JEAN BARDAIL	REGION	TITULAIRE
DANIEL DULAC	DEPARTEMENT	TITULAIRE
DANIELLE MINATCHY	DEPARTEMENT	TITULAIRE
FABIENNE THOMAS	DEPARTEMENT	TITULAIRE

Pour l'autorité compétente par délégation

**Représentés**

NOM PRENOM	COLLEGE	STATUT	REPRESENTANTE PAR	COLLEGE	STATUT
MAGUY FUMONT-SAMSON	CCMG	TITULAIRE	MARIE-ANGE ELIACIN	CCMG	SUPPLEANTE
LOUIS MUSSINGTON	COM SAINT-MARTIN	TITULAIRE	PATRICK SELLLIN	REGION	TITULAIRE
ADRIEN BARON	DEPARTEMENT	TITULAIRE	HENRI JOTHAM	CANBT	TITULAIRE

Etaient Absents/Excusés

NOM/PRENOM	COLLEGE	STATUT	OBSERVATIONS
DAVID MONTOUT	REGION	TITULAIRE	
ROSELISE FAMIBELLE	CANBT	TITULAIRE	



code de l'urbanisme, notamment ses articles L324-1 à L. 324-10 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2013-030/SG/DiCTAJ/BRA du 10 mai 2013, modifié, portant création de l'établissement public foncier Guadeloupe, devenu « *TERRES CARAIBES - EPF Guadeloupe Saint-Martin* » et les arrêtés modificatifs ainsi que les statuts ;

Vu la convocation au Conseil d'Administration en date du 29/05/2026 ;

Considérant la nécessité de procéder à l'élection du siège vacant du **1^{er} vice-Président** du Conseil d'Administration ;

Considérant les candidatures présentées en séance ;

Après en avoir délibéré,

***LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ADOPTENT LA DELIBERATION
DONT LA TENEUR SUIT :***

ARTICLE 1 : Est élu (e) au poste de 1^{er} vice-Président du Conseil d'Administration de TERRES CARAIBES : Monsieur **Henri JOTHAM** – Collège CANBT.

ARTICLE 2 : La Directrice Générale et le Payeur Régional sont chargés, pour chacun en ce qui les concerne de l'exécution de la présente délibération.

ARTICLE 3 : Tout recours contre la présente délibération doit être adressé au tribunal administratif de Basse Terre dans un délai de 2 mois à compter de la date à laquelle elle est rendue exécutoire.

Les ABYMES, le 10 juin 2026

Le Président de
TERRES CARAIBES
EPF Guadeloupe-Saint-Martin

Monsieur Patrick SELLIN

Les actes pris par TERRES CARAIBES - EPF Guadeloupe-Saint-Martin sont exécutoires de plein droit dès qu'il a été procédé à leur publication ou affichage ou à leur notification aux intéressés ainsi qu'à leur transmission au représentant de l'Etat dans le département ou à son délégué dans l'arrondissement.